



610540416



Distrib.
LIMITÉE

E/ECA/CMU/46
Novembre 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Conférence africaine pour le développement
des télécommunications en Afrique

Harare (Zimbabwe) 6 - 11 décembre 1990

STRATEGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE
DURANT LA PROCHAINE DECENNIE, 1991 - 2000

I. INTRODUCTION

1. Le rôle important des télécommunications dans les efforts de développement économique n'est plus sujet à controverse. La question a, en fait, été définitivement réglée depuis 1982 lorsque la Conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a rendu officiel sa reconnaissance de "l'importance fondamentale de l'infrastructure de communications en tant qu'élément essentiel du développement économique et social des pays".

2. Il va sans dire que dans le cas de l'Afrique, ce fait avait été réalisé et traité depuis 1962 lorsqu'à Dakar, l'idée d'un réseau panafricain de télécommunications a émergé. Communément connu sous l'appellation PANAFTEL, ce système constitue actuellement l'épine dorsale du système africain de télécommunications.

3. En 1978, lorsqu'un programme spécial pour le développement des transports et des communications en Afrique, connu sous l'appellation Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, a été proclamé pour la période décennale 1978 - 1988; les télécommunications étaient une composante majeure de ce programme. En fait, il convient de dire que le programme de la Décennie était un modèle pour plusieurs autres composantes sectorielles du fameux Plan d'action de Lagos pour un développement durable en Afrique, qui avait été lancé en 1980, deux ans après la Décennie.

4. Des événements majeurs sont survenus ultérieurement en Afrique, qui renforcent l'importance attachée aux télécommunications, en tant que facteur essentiel dans les efforts de développement en Afrique. J'ai déjà mentionné la Conférence plénipotentiaire de 1982 de l'UIT à Nairobi où une Commission indépendante pour le développement mondial de télécommunications avait été créée avec pour mandat de recommander des moyens par lesquels l'expansion des télécommunications de par le monde pourrait être promue.

5. Le rapport de cette Commission a été présenté à la première Conférence mondiale sur les télécommunications, qui s'était tenue, fait assez significatif, à Arusha (Tanzanie) en 1985.

6. La Conférence d'Arusha a été suivie par Afrique-Telecom 86, à Nairobi (Kenya) qui comprenait des expositions de même qu'un Forum mondial des télécommunications. Au début de 1987, la Conférence africaine pour le développement des télécommunications s'était tenue à Tunis pour élaborer un plan d'action pour le développement de ce secteur, et de 1989 à ce jour, les efforts sont déployés pour élaborer un programme décennale pour le développement des télécommunications en Afrique, dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, qui devrait être mis en oeuvre pendant les dix dernières années de ce siècle.

7. De toute évidence, cette séquence d'événements serait incomplète si l'on ne mentionnait pas le projet d'étude de faisabilité en cours pour la création d'un Système régional africain de communications par satellite, communément dénommé RASCOM. Ce projet a atteint une phase où une réunion spéciale de la Conférence des ministres africains chargés des télécommunications est prévue, au Nigéria, en février 1991, pour décider de la question de savoir si l'Afrique lancera ou non son satellite dans l'espace.

8. Vous pourriez-vous demander quel est notre objectif. La réponse à cette question est simple. Selon la Commission, "Il n'existe, à notre avis aucune raison valable pour que, au début du prochain siècle, pratiquement l'humanité tout entière ne soit pas facilement accessible, avec tout ce que cela comporte comme avantage". Pour l'Afrique, ceci signifie que les communications ne devraient plus constituer un obstacle à notre obstacle d'ici à l'an 2000.

II. LES PROGRAMMES DE LA DECENNIE

9. La nécessité d'améliorer les transports et les communications au stade actuel du développement en Afrique, a été reconnue de plusieurs manières. Les investissements considérables (se chiffrant entre 20 et 40% des investissements globaux pour tout le secteur public) que les pays africains consacrent normalement au développement des secteurs des transports et des communications sont le résultat du fait que chaque pays a pris conscience de l'importance des systèmes de transport et de communications dans le développement global de l'Afrique. C'était en reconnaissance de la nécessité de mettre en relief l'importance de ces secteurs qu'en mars 1977, la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a adopté une résolution recommandant qu'une Décennie soit proclamée afin d'appeler l'attention sur les besoins spécifiques du Continent africain. Cette recommandation a été enterinée par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), lors de sa réunion en juillet 1977, et la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique a été officiellement proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1977, pour couvrir la période 1978 - 1988.

10. L'intégration des économies africaines et la réalisation de l'autosuffisance collective au niveau régional comportent trois dimensions mutuellement interdépendantes, à savoir l'intégration des infrastructures physique (c'est-à-dire les transports et les communications), institutionnelle et sociale; l'intégration des systèmes de production; et l'intégration des marchés africains. L'expérience a montré qu'aucun progrès significatif ne peut être réalisé en matière d'intégration régionale tant que l'infrastructure visant à étayer les structures régionales de production et de marché n'est pas adéquatement intégrée. Le secteur des transports et des communications est, à cet égard, d'une importance particulière. En conséquence, une importance accrue a été accordée à ce secteur dans les différents programmes africains de restructuration et de développement des années 80.

11. Au cours des dix années pendant lesquelles l'Afrique a mis en oeuvre le premier programme de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (1978 - 1988), aucun progrès significatif n'a été réalisé dans le développement global de ces secteurs. Toutefois, une évaluation récente de la mise en oeuvre de ce programme a également réaffirmé le fait que les systèmes de transport et de communications existants en Afrique sont loin d'être appropriés et continuent de représenter des obstacles majeurs à l'intégration et au développement économiques globaux de la région.

12. Suite aux recommandations d'une équipe de consultants indépendants qui a réalisé une évaluation approfondie de l'incidence du programme de la Décennie, la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification a réaffirmé, à sa sixième réunion tenue à Kinshasa (Zaire), en mars 1988, l'engagement de l'Afrique pour le développement concerté des secteurs des transports et des communications dans le cadre d'un autre programme de la Décennie. Cette décision a été par la suite entérinée par le Conseil économique et social des Nations Unies, en juillet 1988, ainsi que par l'Assemblée générale des Nations Unies lorsqu'elle a déclaré, le 20 décembre 1988, les années 1991 - 2000 deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.

Objectifs globaux de la deuxième Décennie

13. L'objectif du programme de la deuxième Décennie est de mettre en place un système intégré et efficace de transport et de communications, en prélude à l'intégration physique du Continent africain et de faciliter le trafic national et international, afin de promouvoir les échanges et la réalisation d'un développement économique endogène tel que préconisé dans le Plan d'action de Lagos (1980) et dans des programmes régionaux africains ultérieurs pour le développement et la restructuration économiques.

14. Ainsi, le programme de la Décennie vise à transformer les systèmes existants. La nécessité d'adopter des mesures à court terme, notamment l'entretien et la réhabilitation des systèmes existants, essentiellement orientés vers l'extérieur, ira de pair avec la nécessité d'une planification à long terme et d'une certaine objectivité. En outre, un développement durable implique la disponibilité d'une capacité locale pour poursuivre le travail entrepris grâce à l'assistance extérieure, non seulement pour l'entretien et l'exploitation efficaces des systèmes mais également pour la fabrication de certaines composantes fondamentales du système. Par conséquent, la mise en valeur de la main-d'oeuvre et l'utilisation de ressources locales sont des aspects très importants du programme. Finalement, les zones urbaines et rurales de même que la sécurité et la sûreté bénéficient de la haute priorité dans le programme.

15. Un nombre total de dix domaines de concentration ont été identifiés et traduits en des domaines d'objectifs spécifiques par secteur avec des domaines clairement définis nécessitant une action immédiate. Ces domaines figurent en annexe au présent rapport.

III. PROGRAMME DE LA DEUXIEME DECENNIE POUR LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS ET DE LA RADIODIFFUSION

16. L'efficacité du système des télécommunications dans la fourniture des services aussi bien classiques que nouvelles dépend fortement de l'attitude et des politiques adoptées en matière d'entretien. Les niveaux de performance de tout le matériel devraient être évalués et des plans appropriés devraient être élaborés pour maintenir le niveau de rendement acceptable pour les utilisateurs. La gestion des pièces de rechange, le développement des savoir-faire et de la compétence du personnel technique de même que la structuration d'un organe approprié pour assumer la responsabilité de l'entretien figurent parmi les quelques éléments qui devront faire l'objet d'un examen afin d'améliorer la qualité des services de télécommunications. En examinant ces points et d'autres, l'entretien et la réhabilitation du matériel et des usines sont apparus comme un des objectifs majeurs de la deuxième Décennie.

17. De même, l'objectif pour la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources humaines revêt un caractère aussi important. Les pays africains ont connu de graves pénuries de main-d'oeuvre qualifiée et compétente aussi bien dans les secteurs administratifs que dans les secteurs techniques. Pour le secteur technique en particulier où l'installation de matériel de la nouvelle génération représente la tendance suivie pour l'expansion des services existants de même que pour la fourniture de nouveaux services, la nécessité d'acquérir un personnel compétent se fait sentir davantage. Parmi les objectifs formulés pour le programme de la deuxième Décennie, la mise en valeur des ressources humaines bénéficie par conséquent de la plus haute priorité.

18. Le programme de la Décennie met aussi l'accent sur la nécessité de l'amélioration de la gestion et des services de télécommunications. Les utilisateurs demandent une variété de services efficaces. L'administration des télécommunications modernes devra répondre à ces demandes en réorganisant et en adoptant de nouveaux styles de gestion.

19. Le fait de fonctionner dans des secteurs d'un marché hautement compétitif dans un environnement sujet à un changement technologique rapide requiert une planification systématique, compte tenu de toutes les options techniques et économiques pour délivrer les services requis par les utilisateurs en fonction du coût et de l'efficacité qu'ils sont prêts à accepter. L'absence d'une telle planification systématique pourrait aboutir à une entreprise onéreuse dans la re-configuration ou le ré-arrangement de l'équipement et des facilités et, dans certains cas, à la fourniture de nouveaux équipements et facilités. L'établissement d'unités de planification effectives et fonctionnelles au sein des administrations nationales des télécommunications constitue donc, un des secteurs essentiels de concentration dans le développement des services de télécommunications.

20. En vue d'accorder l'efficacité fonctionnelle et de répondre adéquatement à des services nouveaux et conventionnels, une restructuration visant à donner plus d'autonomie aux administrations afin de leur permettre de fonctionner comme une entreprise a aussi été soulignée dans les objectifs arrêtés pour le secteur. La commercialisation est un des aspects inclus dans le secteur de la concentration en vue d'une amélioration ultérieure de l'efficacité du fonctionnement.

21. En dépit des efforts déployés durant la première Décennie, le développement de la pénétration du téléphone n'a pas été impressionnant. L'on a seulement pu atteindre une densité moyenne de 0,071 pour 100 habitants pour l'ensemble de l'Afrique à la fin de 1988. Bien entendu, en fonction de ces chiffres, des ressources devront être mobilisées pour développer les réseaux de télécommunications à un rythme plus rapide. Le nombre de lignes dans les villes principales ainsi que dans les centres économiques devra être augmenté. Les besoins en communications de la communauté rurale devront retenir une égale attention afin d'aider dans le développement de l'agriculture. Il est donc, envisagé que la deuxième Décennie se focalisera sur le développement d'un réseau intégré de télécommunications et de services axé sur les populations urbaine et rurale.

22. L'une des contraintes imputables au bas taux du développement de l'infrastructure en matière de télécommunications est l'absence de toute entreprise de manufacture importante d'équipement de télécommunications. Etant donné que l'équipement utilisé pour l'expansion du réseau en Afrique est souvent conçu sans, compte tenu, de la nature spécifique de l'environnement africain l'on ressent le besoin d'initier un programme de recherche et de développement en vue de créer une industrie de télécommunications pour des produits convenables aux conditions africaines. Alors que ceci peut être conçu comme un objectif à long terme, entretemps l'accent est mis sur la production de pièces de rechange, de composants, etc, pour renforcer la capacité de maintenance et pour minimiser les sorties de devises.

23. A travers le programme PANAFTEL, les pays africains ont alloué une bonne proportion de leurs rares ressources en devises et ont établi des liaisons terrestres aussi bien que par satellite. Une utilisation effective de ces systèmes pour le trafic africain n'a pas été possible, dû entre autres facteurs à : a) un manque d'accord sur les tarifs aux niveaux sous-régional et régional; b) un bas taux de l'utilisation des centres de trafic agréés pour l'acheminement du trafic africain. L'harmonisation et l'exécution des accords tarifaires et l'utilisation des centres africains pour l'acheminement du trafic bénéficient d'une place importante dans le programme de la Décennie.

24. Une petite portion des principales zones de concentration dans l'objectif de développement des télécommunications à long terme a été mise en exergue. Les zones restantes et qui n'en sont pas moins importantes sont reflétées à l'annexe no 2. Elles incluent l'achèvement de la réalisation des liaisons manquantes du réseau PANAFTEL et l'exécution du projet RASCOM. Du fait qu'il s'agit de projets régionaux, tout deux assisteront dans l'intégration de l'Afrique et de la promotion intra-africaine et du commerce extérieur.

Radiodiffusion

25. L'objectif à long terme du programme UNTACDA II consiste à développer les services de radiodiffusion en vue de fournir un moyen efficace pour la diffusion de l'information qui supportera le développement socio-économique, améliorera la gestion et le fonctionnement des services de radiodiffusion et renforcera le programme régional d'échange.

26. Pour réaliser les objectifs précités, des zones de concentration qui permettent l'examen de toutes les questions et contraintes aussi bien que la formulation d'un programme d'action pour le développement des services de radiodiffusion en Afrique ont été identifiées. Ces zones de concentration, huit en totale se focalisent sur des questions qui sont pertinentes en ce qui concerne la situation africaine (référence à l'Annexe III).

27. S'agissant de l'aspect technique, il est souligné la nécessité de conduire des mesures de conductivité au sol et l'étude des problèmes de propagation en Afrique. Ces deux mesures visent à fournir des ingénieurs et les instruments appropriés pour concevoir effectivement la couverture des services de radiodiffusion.

28. La question relative aux problèmes techniques porte sur la disponibilité des récepteurs à bas coûts et des équipements professionnels de radiodiffusion. L'étude de factibilité pour manufacturer l'équipement précité pour l'environnement africain a aussi été souligné parmi les objectifs arrêtés.

29. Comme dans le cas des services de télécommunications, l'on constate une grande pénurie de personnel qualifié et formé pour maintenir le système en parfait état de fonctionnement. L'amélioration technologique réalisée au niveau de l'équipement moderne de radiodiffusion et des facilités aussi bien pour les services de la radio que de la télévision a davantage augmenté la demande pour un personnel hautement qualifié. Le besoin de développement des ressources humaines pour faire face à ces changements est reconnu au niveau national et la mise en place d'un institut audiovisuel au niveau sous-régional et régional.

30. Faciliter la distribution des nouvelles à travers la radio et la télévision est apparu comme proéminent dans la mise en place des réseaux pour l'échange quotidien de nouvelles et d'information entre les pays africains.

31. L'exécution du programme de développement de la radiodiffusion en Afrique (DRA) telle que mentionnée dans la recommandation 4 de la Conférence africaine pour le développement (Tunis 1987) et la promotion des services ruraux de radiodiffusion ont également reçu une égale attention dans le cadre général de cet objectif.

32. Dans ces quelques paragraphes précités, l'on a essayé de ressortir les secteurs focaux de l'objectif global et d'élaborer des objectifs ayant trait aux services des télécommunications et radiodiffusion. L'ampleur des objectifs du secteur a été subdivisée en un certain nombre de secteur de concentration pour prendre en compte tous les éléments essentiels pour le développement de services cohérents.

33. Compte tenu des objectifs globaux et sectoriels ci-dessus, il reste maintenant à définir l'approche et la méthode de travail adoptées par tous les partenaires actifs impliqués dans le programme de la Décennie.

IV. CONCLUSION

34. Pour assurer une exécution appropriée et réussie de la Décennie, des mécanismes de coordination et d'exécution ont été mis en place aux niveaux régional, sous-régional et sectoriel pour travailler en coopération avec les structures nationales existantes organisées dans le cadre des Comités nationaux de coordination.

35. Au niveau régional, la CEA a été désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies comme "agence chef de file" responsable du programme global de la Décennie, incluant la coordination de l'exécution du programme de la Décennie à tous les niveaux et l'assistance dans la mobilisation des ressources requises. Pour réaliser cette tâche, la CEA, en collaboration avec le secrétariat de l'Unité africaine coopère à travers un Comité de coordination interinstitutions avec toutes les autres organisations des Nations Unies compétentes et les organisations intergouvernementales africaines. Ce Comité se réunit régulièrement une fois par an.

36. Des groupes de travail ont été mis en place pour préparer les programmes des quatre principales sous-régions et des sept sous-secteurs des transports et des communications. Ces programmes sont développés pour faire face aux besoins qui ont été identifiés au niveau national par les Comités nationaux de coordination.

37. Une Conférence des ministres responsables des questions de transports et des communications se réunit une fois tous les deux ans pour suivre l'exécution du programme, pour définir les moyens nécessaires à la mobilisation des ressources requises et pour aborder les questions politiques.

38. L'objectif mentionné du programme de la Décennie est d'améliorer le développement des transports et des communications en Afrique. D'un point de vue fonctionnel, la Décennie est conçue en tant que véhicule pour la coopération entre les Etats membres africains eux-mêmes et leurs organisations, entre les organisations africaines et les agences des Nations Unies, entre l'Afrique et la communauté internationale d'une manière générale. A travers le programme de la Décennie on s'attend à ce que les accords sur la priorité et les secteurs à effet important soient conclus afin que des investissements dans ces secteurs puissent rapporter le maximum de bénéfices.

39. Ainsi, la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires pour exécuter le programme revêt une très haute priorité. C'est pourquoi la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification a mis en place un Comité de mobilisation de ressources composé de la Banque africaine de développement, de l'Organisation de l'Unité africaine, de la Communauté économique européenne, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Commission économique pour l'Afrique.

40. Bien sûr, la Décennie est un programme des États membres africains qui sont, en dernière analyse, les seuls responsables du développement africain. En tant que telle une exécution parfaite du programme aux niveaux national et sous-régional déterminera, plus ou moins, de la réussite de cet effort international de la deuxième Décennie visant à développer les secteurs des transports et des communications en Afrique.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Objectif 1 Mise en oeuvre des programmes échelonnés et équilibrés pour la mise en place et la gestion des infrastructures des transports et des communications en tenant spécialement compte des besoins et exigences des pays enclavés.
- Objectif 2 Réfection, amélioration et maintenance des éléments essentiels des infrastructures et des équipements existants de manière à améliorer leur efficacité et leur capacité d'utilisation et prolonger leur vie économique.
- Objectif 3 Amélioration de la planification, de la mise en oeuvre et de l'utilisation des ressources humaines en vue d'améliorer la qualité et la disponibilité du personnel à tous les niveaux pour une gestion efficace et un bon fonctionnement des systèmes de transports et de communications.
- Objectif 4 Amélioration de l'efficacité opérationnelle, de la qualité et de la disponibilité des services en matière des transports et de communications à travers l'exécution des mesures politiques et administratives appropriées qui accroîtront leur compétitivité, leur productivité et leur rentabilité, tout en assurant en même temps le développement social et économique.
- Objectif 5 Mise en place de systèmes d'information en transport et communications pour servir de base d'analyse, améliorer la gestion et planifier les investissements.
- Objectif 6 Développement des industries de fabrication afin de s'adapter aux changements rapides dans la technologie aux conditions du marché du transport et des communications et de réduire les coûts et les besoins en devises étrangères en fabriquant localement certaines pièces de rechange des éléments et du matériel.
- Objectif 7 Améliorer la sûreté et la sécurité dans les transports et renforcer les mesures de protection de l'environnement liées aux transports.
- Objectif 8 Amélioration des transports et des communications dans les zones rurales qui sont les piliers du développement économique et où vit la majorité de la population.
- Objectif 9 Amélioration du transport urbain afin de satisfaire les besoins de la population urbaine dont la croissance est très rapide.
- Objectif 10 Création et renforcement des liaisons inter-régionales dans les domaines des transports et des communications.

OBJECTIFS POUR LE SOUS-SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

Télécommunications

Objectifs à long terme : Mise en place d'un réseau de télécommunications intégré basé sur des politiques de développement national, sous-régional et régional bien définies. Ceci comporte, entre autres, l'accessibilité aux téléphones dans les zones rurales.

Les domaines de concentration :

- i) Gestion, mise en valeur et utilisation rationnelle des ressources humaines;
- ii) Entretien, rénovation et modernisation des équipements et d'infrastructures actuels de télécommunications;
- iii) Amélioration de la gestion des services des télécommunications;
- iv) Création effective d'unités de planification opérationnelles au sein des administrations nationales des télécommunications;
- v) Création, harmonisation et application des accords tarifaires aux niveaux sous-régional et régional;
- vi) Promotion du transit d'un important pourcentage de communications intra-africaines par des centres africains, en utilisant le réseau PANAFTEL installé;
- vii) Développement de la capacité de recherche et de fabrication;
- viii) Achèvement des chaînons manquants du réseau PANAFTEL;
- ix) Exécution du projet RASCOM;
- x) Renforcement de l'Union panafricaine de télécommunications (UPAT);
- xi) Fourniture des services aux usagers spéciaux tels que les nouvelles agences, le transport aérien, la radiodiffusion et les services météorologiques;
- xii) Extension des services vers les zones rurales;
- xiii) Promotion de la restructuration institutionnelle des organisations existantes pour en accroître l'efficacité dans le fonctionnement et la procédure de commercialisation des services de ces organisations;
- xiv) Promotion de nouveaux services, notamment ceux dédiés à la transmission de données et à la diffusion de l'information en vue de soutenir le commerce régional et international.

Radiodiffusion

Objectifs à long terme : Développer les services de radiodiffusion dans le but d'assurer des moyens efficaces de diffusion de l'information qui appuiera le développement socio-économique, l'amélioration de la gestion et du fonctionnement des services de radiodiffusion ainsi que le renforcement des échanges de programmes au niveau régional.

Domaines de concentration :

- i) Mener des recherches pour mesurer la conductivité des sols et l'affaiblissement des propagations;
- ii) Mettre en place un réseau pour l'échange quotidien de nouvelles télévisées et de programmes au niveau des pays africains;
- iii) Mettre en valeur les ressources humaines à tous les niveaux, en créant des instituts audiovisuels aux niveaux régional et sous-régional;
- iv) Mettre en place des centres sous-régionaux d'études sur les services de radio rurale en arabe, anglais et portugais à l'image de celui des pays francophones qui se trouve à Ouagadougou;
- v) Intensifier les efforts pour la mise en oeuvre du Programme de radiodiffusion en Afrique (DBA) tel que préconisé par la recommandation No 4 de la Conférence africaine sur le développement des télécommunications (Tunis, 1987);
- vi) Réaliser des études de faisabilité sur la fabrication de matériel professionnel de radiodiffusion et de récepteurs destinées au grand public et à bon marché;
- vii) Renforcer l'URTNA;
- viii) Promotion de la radiodiffusion rurale.